

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.04.2021



Numéro de version 5

Révision: 13.04.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: SHERASON 927**
- **Code du produit: 702070**
- **UFI: G800-P0U7-2005-TKWH**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation: Nettoyant pour appareils résines.**
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
SHERA Werkstoff-Technologie GmbH & Co. KG
Espohlstraße 53
D-49448 Lemförde
GERMANY
sdb@shera.de
+ 49 (0) 54 43 – 99 33 – 0
- **Service chargé des renseignements: Service de sécurité de produit.**
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence ORFILA (INRS): +33 (0) 1 45 42 59 59**

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008:**
Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008:**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger:**


 GHS05 GHS07
- **Mention d'avertissement: Danger**
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
chlorure d'hydrogène
quaternary ammonium compounds, benzylalkyl(C=12-16)dimethyl, chlorides
tensioactif neutre; Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(2-propylheptyl)-.omega.-hydroxy-
- **Mentions de danger:**
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence:**
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 13.04.2021

Numéro de version 5

Révision: 13.04.2021

Nom du produit: SHERASON 927

(suite de la page 1)

- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P312 Appeler un médecin en cas de malaise.
- P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB:**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**
- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 7647-01-0 EINECS: 231-595-7 Numéro index: 017-002-01-X Reg.nr.: 01-2119484862-27	chlorure d'hydrogène Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; STOT SE 3, H335 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1B; H314: C ≥ 25 % Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 % STOT SE 3; H335: C ≥ 10 %	<25%
CAS: 68424-85-1 EINECS: 270-325-2 Reg.nr.: 01-2119965180-41	quaternary ammonium compounds, benzylalkyl(C=12-16)dimethyl, chlorides Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302	1-<10%
CAS: 160875-66-1	tensioactif neutre; Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(2-propylheptyl)-.omega.-hydroxy- Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	1-<10%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:**
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
En cas de malaise, recourir à un traitement médical.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **Après contact avec la peau:**
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 13.04.2021

Numéro de version 5

Révision: 13.04.2021

Nom du produit: SHERASON 927

(suite de la page 2)

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Chlorure d'hydrogène (HCl).

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ni priser.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Veiller à une bonne ventilation / aspiration du poste de travail.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

· **Stockage**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.

· **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· **Classe de stockage:** Aucune information disponible.

(suite page 4)

Nom du produit: SHERASON 927

(suite de la page 3)

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Nettoyage de prothèses.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

7647-01-0 chlorure d'hydrogène

VLEP (France)	Valeur momentanée: 7,6 mg/m ³ , 5 ppm
VL (Belgique)	Valeur momentanée: 15 mg/m ³ , 10 ppm Valeur à long terme: 8 mg/m ³ , 5 ppm
IOELV (EU)	Valeur momentanée: 15 mg/m ³ , 10 ppm Valeur à long terme: 8 mg/m ³ , 5 ppm

· PNEC:

68424-85-1 quaternary ammonium compounds, benzylalkyl(C=12-16)dimethyl, chlorides

PNEC Aquatic Compartment	0,4 mg/l (station d'épuration)
	0,00009 mg/l (l'eau de mer)
	0,0009 mg/l (eau douce)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit. À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants:

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants:

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 13.04.2021

Numéro de version 5

Révision: 13.04.2021

Nom du produit: SHERASON 927

(suite de la page 4)

· **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**
Voir section 7. Il n'existe à ce sujet aucune mesure supplémentaire nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

<p>· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</p> <p>· Indications générales</p> <p>· Couleur: Rose</p> <p>· Odeur: Inodore</p> <p>· Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.</p> <p>· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition Non déterminé.</p> <p>· Inflammabilité Non applicable.</p> <p>· Limites inférieure et supérieure d'explosion</p> <p>· Inférieure: Non déterminé.</p> <p>· Supérieure: Non déterminé.</p> <p>· Point d'éclair: Non applicable.</p> <p>· Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.</p> <p>· Température de décomposition: Non déterminé.</p> <p>· pH à 20 °C 0</p> <p>· Viscosité:</p> <p>· Viscosité cinématique Non déterminé.</p> <p>· Dynamique: Non déterminé.</p> <p>· Solubilité</p> <p>· l'eau: Entièrement miscible.</p> <p>· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé.</p> <p>· Pression de vapeur: Non déterminé.</p> <p>· Densité et/ou densité relative</p> <p>· Densité à 20 °C: 1,092 g/cm³</p> <p>· Densité relative: Non déterminé.</p> <p>· Densité de vapeur: Non déterminé.</p>	
<p>· 9.2 Autres informations</p> <p>· Aspect:</p> <p>· Forme: Liquide</p> <p>· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité</p> <p>· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.</p> <p>· Teneur en solvants:</p> <p>· VOC (CE): 0,00 %</p> <p>· Changement d'état:</p> <p>· Vitesse d'évaporation: Non déterminé.</p>	
<p>· Informations concernant les classes de danger physique</p> <p>· Substances et mélanges explosibles Néant.</p> <p>· Gaz inflammables Néant.</p> <p>· Aérosols Néant.</p> <p>· Gaz comburants Néant.</p> <p>· Gaz sous pression Néant.</p> <p>· Liquides inflammables Néant.</p> <p>· Matières solides inflammables Néant.</p> <p>· Substances et mélanges autoréactifs Néant.</p> <p>· Liquides pyrophoriques Néant.</p> <p>· Matières solides pyrophoriques Néant.</p>	

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 13.04.2021

Numéro de version 5

Révision: 13.04.2021

Nom du produit: SHERASON 927

(suite de la page 5)

- **Matières et mélanges auto-échauffants** Néant.
- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** Néant.
- **Liquides comburants** Néant.
- **Matières solides comburantes** Néant.
- **Peroxydes organiques** Néant.
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** Néant.
- **Explosibles désensibilisés** Néant.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Aucune donnée disponible.
- **10.2 Stabilité chimique** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles** Ne pas mettre en contact avec des oxydants forts.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux**
Hydrogène (H).
Chlore (Cl).
Gaz hydrochlorique (HCl).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

7647-01-0 chlorure d'hydrogène		
Oral	LD50	900 mg/kg (Lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	3.124 mg/l (Rat) (LC50/1 h)
68424-85-1 quaternary ammonium compounds, benzylalkyl(C=12-16)dimethyl, chlorides		
Oral	LD50	795 mg/kg (Rat) (LD50)
160875-66-1 tensioactif neutre; Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(2-propylheptyl)-.omega.-hydroxy-		
Oral	LD50	500-2.000 mg/kg (Rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 13.04.2021

Numéro de version 5

Révision: 13.04.2021

Nom du produit: SHERASON 927

(suite de la page 6)

- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Aucune information disponible.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

7647-01-0 chlorure d'hydrogène

LC50/96 h 282 mg/l (Poisson)

EC50/72 h 56 mg/l (Daphnie)

68424-85-1 quaternary ammonium compounds, benzylalkyl(C=12-16)dimethyl, chlorides

LC50/96 h 0,85 mg/l (Poisson)

LC50/72 h 0,03 mg/l (Algue)

160875-66-1 tensioactif neutre; Poly(oxy-1,2-ethanediyl), .alpha.-(2-propylheptyl)-.omega.-hydroxy-

EC50/48 h 10-100 mg/l (Puce d'eau)

EC50/72 h 10-100 mg/l (Algue)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Valeur DCO:** Aucune donnée disponible.
- **Valeur DBO5:** Aucune donnée disponible.
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant.
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

- **Code déchet:**

Le code d'élimination de déchets selon l'ordonnance sur la liste des déchets dépend du producteur de déchets et peut donc différer pour un produit. Le code d'élimination de déchets doit donc être transmis séparément par chaque producteur de déchet.

- **Catalogue européen des déchets:**

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.04.2021

Numéro de version 5


Révision: 13.04.2021

Nom du produit: SHERASON 927

(suite de la page 7)

- **Produit de nettoyage recommandé:**
Eau.
Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR, IMDG, IATA 	<p>UN1789</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG, IATA 	<p>1789 ACIDE CHLORHYDRIQUE mélange HYDROCHLORIC ACID</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA 	<div style="text-align: center;">  </div> <p>· Classe · Étiquette</p> <p>8 Matières corrosives. 8</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA 	<p>II</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant: 	<p>Non.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS: · Segregation groups · Stowage Category 	<p>Attention: Matières corrosives. 80 F-A,S-B Strong acids C</p>
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI 	<p>Non applicable.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport: 	<p>L'envoi postal est impossible ou possible sous certaines conditions. Consulter les dispositions spéciales relatives à l'envoi postal.</p>
<ul style="list-style-type: none"> · ADR · Quantités exceptées (EQ): · Quantités limitées (LQ): · Quantités exceptées (EQ): · Catégorie de transport: · Code de restriction en tunnels: 	<p>E2 1L Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml 2 E</p>
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG · Limited quantities (LQ): · Excepted quantities (EQ): 	<p>1L Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml</p>

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 13.04.2021

Numéro de version 5

Révision: 13.04.2021

Nom du produit: SHERASON 927

(suite de la page 8)

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1789 ACIDE CHLORHYDRIQUE MÉLANGE, 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Directive 2012/18/UE**

· **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· **Indications sur les restrictions de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications se basent sur l'état actuel de nos connaissances. Cependant, elles ne présentent aucune garantie sur les propriétés des produits et n'ont pas de caractère légal. Ces indications ne doivent ni être modifiées, ni être transmises à d'autres produits. Une duplication de ce document dans son état original est autorisée.

· **Phrases importantes**

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique:** Service de sécurité de produit.

· **Numéro de la version précédente:** 4

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**